

Barenton-Bugny, le 18 juillet 2019

**NOTICE D'INFORMATION**  
**Séjour raquettes au Bois d'Amont du 19 au 26 janvier 2020**  
**BOIS-D'AMONT (39220)**  
**N° FR008229**

**Cher(e)s adhérent(e)s,**

**Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne vous propose un séjour raquettes dans le Jura du dimanche 19 au dimanche 26 janvier 2020. Ce séjour est ouvert aux adhérent(e)s FFRandonnée titulaires d'une licence en cours de validité (attention : Pensez à renouveler votre licence pour la saison 2019-2020 dès septembre prochain !)**

Nombre de participants: 40 au minimum - 52 maximum

Les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception.

**PROGRAMME**

Dimanche 19 janvier 2020 :

Départ de Saint-Quentin, Laon, Soissons et Château-Thierry en autocar en direction du Village Vacances du Bois d'Amont dans le Haut-Jura (39220). Arrivée dans l'après-midi. Installation dans les chambres.

Lundi 20 janvier 2020 :

½ journées de randonnée raquettes accompagnées le matin et l'après-midi. Déjeuner au village vacances.

Mardi 21 janvier 2020 :

½ journée de randonnée raquettes accompagnée le matin. Après-midi libre. Déjeuner au village vacances.

Mercredi 22 janvier 2020 :

Journée de randonnée raquettes accompagnée. Pique-nique fourni par le village vacances dans le sac à dos.

Jeudi 23 janvier 2020 :

½ journée de randonnée raquettes accompagnée le matin. Visite du musée de la Boissellerie l'après-midi. Déjeuner au village vacances.

Vendredi 24 janvier 2020 :

Journée de randonnée raquettes accompagnée. Pique-nique fourni par le village vacances dans le sac à dos.

Samedi 25 janvier 2020 :

½ journée de randonnée raquettes le matin. Après-midi libre.

Dimanche 26 janvier 2020 :

Départ du Village Vacances en autocar dans la matinée en direction de Château-Thierry, Soissons, Laon et Saint-Quentin.

**HEBERGEMENT**

L'hébergement se fera au Village Vacances Cévéo « Bois d'Amont »

167 Montée du Val d'Orbe 39220 BOIS D'AMONT

Tél. : 03 84 60 95 47 - mail : [accueilbda@ceveo.com](mailto:accueilbda@ceveo.com)

Site internet : [www.ceveo.com/village/village-club-de-bois-damont-hiver](http://www.ceveo.com/village/village-club-de-bois-damont-hiver)

*Aux portes de la Suisse, accolé à la station des Rousses, le petit village de Bois d'Amont niché à 1070m d'altitude, offre un point de vue magnifique sur les montagnes du Haut-Jura et la forêt toute proche. L'exceptionnel domaine « nordique » est idéal pour tous les passionnés de ski de fond, les amateurs de nature préservée et de balades surprenantes en raquettes ! De retour au Village Vacances, c'est l'Espace détente et son bassin d'agrément qui vous promettent de savoureux instants de quiétude.*

**Comité départemental de l'Aisne**

1 chemin du pont de la planche 02000 Barenton-Bugny

Tél. 03 23 79 09 35 – e-mail : [aisne@ffrandonnee.fr](mailto:aisne@ffrandonnee.fr) - site : [www.aisne-rando.com](http://www.aisne-rando.com)

Comité bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS n°IM075100382

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre** [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

## COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **595 €** par personne, en pension complète, en chambre double ou twin.

Supplément pour chambre individuelle : **91,00 € pour le séjour.**

### Ce prix comprend :

- L'hébergement sur la base de 2 personnes par chambre : lits faits à l'arrivée, linge de toilette et ménage de fin de séjour compris. Changement du linge de toilette et repasse ménage 1 fois dans le séjour.
- La pension complète, du dîner du dimanche 19 janvier 2020 au petit-déjeuner du dimanche 26 janvier 2020.
  - apéritif de bienvenue. Café/tisane aux déjeuners pris sur le village
  - ¼ de vin inclus par personne par repas pris sur le village
  - Possibilité de déjeuner sous forme de panier-repas
- La taxe de séjour
- 5 demi-journées raquettes accompagnées, raquettes incluses.
- 2 journées raquettes accompagnées, raquettes incluses.
- La visite du Musée de la Boissellerie
- Les animations de soirée
- Le transport de Saint-Quentin, Laon, Soissons et Château-Thierry jusqu'au village de Bois d'Amont aller-retour en autocar de 53 places climatisé.
- La contribution à l'extension d'immatriculation tourisme fédéral
- Les frais de dossier

### Ce prix ne comprend pas :

- Les déjeuners des dimanches 19 et 26 janvier 2020 (premier et dernier jour)
- Le supplément chambre individuelle (13€ par pers. par nuit, selon disponibilité)
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

## INSCRIPTIONS

**Inscriptions avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019** en retournant le bulletin d'inscription dûment complété accompagné de 3 chèques libellés à l'ordre du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne (CDRPA):

- **Un premier chèque de 195€/personne d'acompte (mise en banque lors de l'inscription)**
- **Un second chèque de 200€/personne (mise en banque au 1<sup>er</sup> novembre 2019)**
- **Un troisième chèque de 200€/personne (ou de 291€ si supplément chambre individuelle) pour solde (mise en banque au 1<sup>er</sup> janvier 2020)**

Ces documents devront être retournés au :

Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Aisne  
1 Chemin du Pont de la Planche  
02000 BARENTON-BUGNY

## ASSURANCES FACULTATIVES

Vous avez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

**Attention : aucune assurance facultative ne pourra être souscrite à postériori. Règlement au moment de l'inscription. Chèque à faire à part.**

## FRAIS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

En fonction de la date d'annulation, les indemnités forfaitaires suivantes seront retenues :

- Plus de 30 jours avant le début du séjour : 13 % du montant total dû
- De 30 à 21 jours avant le début du séjour : 25 % du montant total dû
- De 20 à 8 jours avant le début du séjour : 50 % du montant dû
- 7 jours et moins avant le début du séjour : 100 % du montant dû

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence du Comité de l'Aisne ou sur le site du Comité : <http://www.aisne-rando.com> (rubrique « actus »)